

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins, des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

Directives et messages importants

23 juillet 2021

1- BULLETIN D'INFORMATION TÉLÉSANTÉ - [Bulletin #6 - 5 juillet 2021](#)

Dans cette édition vous trouverez de l'information pertinente sur les points suivants :

- Services d'interprétation à distance
- Nouveau Guide de démarrage de l'utilisateur pour TEAMS du MSSS
- Arrière-plans officiels du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Ressources en télésanté
- Soutien clinique en contexte de télésanté

2- DEMANDE D'EXAMENS EN IMAGERIE MÉDICALE

Le [formulaire de demande d'examens en imagerie médicale](#) pour les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale est maintenant disponible.

Pour ceux qui ont accès à la Zone CIUSSS, [voici le lien](#).

Pour obtenir les coordonnées des différents sites où les examens d'imagerie médicale sont réalisés, vous êtes invités à consulter le [site internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale](#).

3- PUBLICATION DE L'OUTIL D'AIDE À LA PRISE EN CHARGE – AFFECTATIONS POST-COVID-19

Veillez noter que l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a publié [l'Outil d'aide à la prise en charge – Affections post-COVID-19](#). Cet outil fait suite au mandat confié à l'INESSS par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour documenter les connaissances sur cette condition, communément appelée COVID longue, ainsi que les meilleures pratiques entourant sa prise en charge.

Tel que précisé dans le mandat octroyé à l'INESSS, cet outil constitue une première version permettant d'outiller rapidement le réseau de la santé et des services sociaux dans une prise en charge sécuritaire, se basant sur les connaissances scientifiques actuelles. Des livrables subséquents permettront de raffiner l'outil pour qu'il reflète une meilleure spécificité des connaissances émergentes.

Le MSSS est donc heureux d'entériner l'utilisation de cet outil et de pouvoir en faire la diffusion à l'ensemble du réseau.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de le faire circuler rapidement aux équipes concernées, et ce, au bénéfice de tous les patients et citoyens du Québec.

4- ASSOUPLISSÉMENTS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE RETOUR AU CANADA D'UN VOYAGE À L'ÉTRANGER

Depuis le 5 juillet dernier, le gouvernement fédéral a émis une [directive](#) évoquant la possibilité, pour toute personne, d'être admissible à certaines exemptions aux exigences de quarantaine et de test de dépistage. Pour plus de détails, consultez la [note de service](#) à cet effet.

5- FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À L'ADMINISTRATION DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR EN CAS DE LA PERTE DE L'APTITUDE À CONSENTIR AUX SOINS

De nouvelles dispositions de La commission des soins de fin de vie (LCSFV) sont entrées en vigueur depuis le 11 juin dernier. À cet effet, un formulaire de CONSENTEMENT À L'ADMINISTRATION DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR EN CAS DE LA PERTE DE L'APTITUDE À CONSENTIR AUX SOINS est disponible à tous les médecins.

Le formulaire aux normes du CIUSSS de la Capitale-Nationale peut dès maintenant être utilisé par les médecins et déposé au dossier de l'utilisateur. Vous retrouverez le formulaire sur la [Zone CIUSSS](#) et sur le [site internet](#).

Ce formulaire est temporaire et sera remplacé par la version officielle du MSSS lorsque celle-ci entrera en vigueur.

6- ÉTAT DE SITUATION

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)
- [Liens utiles](#)

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

7- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.